

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2023

Référence
DCM2023_02_01

Objet de la délibération
RENOVATION ECAIRAGE PUBLIC LE BOUCHET - PASSAGE EN LEDS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
09/02/2023

Date d'affichage
09/02/2023

Vote
à main levée
Pour : 0
Contre : 10
Abstention : 0

L' an 2023 et le Jeudi 16 Février 2023 à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Madame THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : JACQUET Patrick, PAJOT Denis, PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BOUCHERAT Sylvain à Madame PICARD Christelle, DESESSART Nicolas à Madame PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur JACQUET Patrick

Objet de la délibération : RENOVATION ECAIRAGE PUBLIC LE BOUCHET - PASSAGE EN LEDS

Madame le Maire présente un plan de financement du SDE18 concernant la rénovation de l'éclairage public au Bouchet avec le passage en led d'un montant de 9 727,82 € HT.

Une participation de 50% est demandée à la commune soit un montant de 4 863,91€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, refuse à l'unanimité le plan de financement de rénovation de l'éclairage public au Bouchet.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges

Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/02/2023
Le Maire
Irène THIBAUT

Le secrétaire de séance
Monsieur JACQUET Patrick



Diffusion sur le site internet le : 27/02/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2023

Référence
DCM2023_02_02

Objet de la délibération
FINANCEMENT LOCAL DISTRIBUTION BANQUE ALIMENTAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
09/02/2023

Date d'affichage
09/02/2023

Vote
à l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le Jeudi 16 Février 2023 à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Madame THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : JACQUET Patrick, PAJOT Denis, PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BOUCHERAT Sylvain à Madame PICARD Christelle, DESESSART Nicolas à Madame PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur JACQUET Patrick

Objet de la délibération : FINANCEMENT LOCAL DISTRIBUTION BANQUE ALIMENTAIRE

Madame Le Maire présente le plan de financement pour le local de distribution de la banque alimentaire de LEVET.

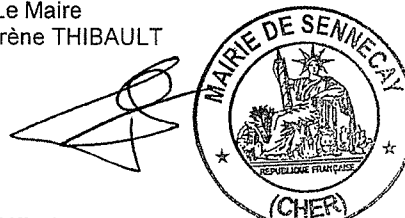
Le coût total s'élève à 10 344,07 €. Ce coût est réparti entre les communes de Levet, vorly, Senneçay, Soye en Septaine, Plaimpied, Saint Just, Lissay-Lochy et Annoix en fonction du nombre d'habitants.

La participation de Senneçay s'élève à 822 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce plan de financement pour le local de distribution de la banque alimentaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/02/2023
Le Maire
Irène THIBAUT



Diffusion sur le site internet le 27/02/2023

Le secrétaire de séance
Monsieur JACQUET Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2023

Référence
DCM2023_02_03

Objet de la délibération
DEVIS PANNEAUX SIGNALISATION

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
09/02/2023

Date d'affichage
09/02/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Bourges
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le Jeudi 16 Février 2023 à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Madame THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : JACQUET Patrick, PAJOT Denis, PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BOUCHERAT Sylvain à Madame PICARD Christelle, DESESSART Nicolas à Madame PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur JACQUET Patrick

Objet de la délibération : DEVIS PANNEAUX SIGNALISATION

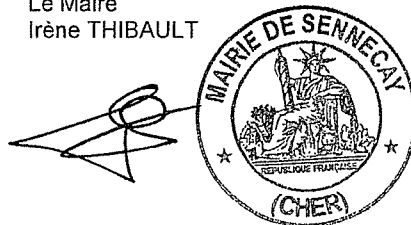
Madame Le Maire présente deux devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD et de l'entreprise NADIA SIGNALISATION.

SIGNAUX GIROD	1 249,26 € TTC
NADIA SIGNALISATION	1 383,25 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'un montant de 1249.26 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/02/2023
Le Maire
Irène THIBAUT



Le secrétaire de séance
Monsieur JACQUET Patrick

Diffusion sur le site internet le : 27/02/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2023

Référence
DCM2023_02_04

Objet de la délibération
REPRISES PONCTUELLES OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
09/02/2023

Date d'affichage
09/02/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Bourges
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le Jeudi 16 Février 2023 à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Madame THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : JACQUET Patrick, PAJOT Denis, PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BOUCHERAT Sylvain à Madame PICARD Christelle, DESESSART Nicolas à Madame PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur JACQUET Patrick

Objet de la délibération : REPRISES PONCTUELLES OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES

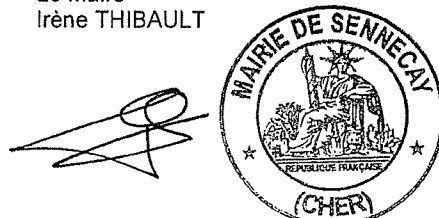
Madame Le Maire présente deux devis de l'entreprise MARCEL TP et de l'entreprise ASRTP

MARCEL TP	5 388,00 € TTC
ASRTP	4 140,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité choisi le devis de l'entreprise ASRTP d'un montant de 4 140.00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/02/2023
Le Maire
Irène THIBAUT



Diffusion sur le site internet le : 27/02/2023

Le secrétaire de séance
Monsieur JACQUET Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2023

Référence
DCM2023_02_05

Objet de la délibération
CHOIX PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES ARBRES DE LA COMMUNE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
09/02/2023

Date d'affichage
09/02/2023

Vote
à la majorité
Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le Jeudi 16 Février 2023 à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Madam THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : JACQUET Patrick, PAJOT Denis, PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BOUCHERAT Sylvain à Madame PICARD Christelle, DESESSART Nicolas à Madame PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur JACQUET Patrick

Objet de la délibération : CHOIX PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES ARBRES DE LA COMMUNE

Madame Le Maire présente deux devis de l'entreprise CENTRE HYGIENE ESPACES VERTS et de l'entreprise DAOUT

CENTRE HYGIENE ESPACES VERTS	8 400,00 € TTC
DAOUT	10 236,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité moins une voix contre, choisit le devis de l'entreprise Centre Hygiène Espaces Verts d'un montant de 8 400.00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/02/2023
Le Maire
Irène THIBAUT

Le secrétaire de séance
Monsieur JACQUET Patrick



Diffusion sur le site internet le 27/02/2023